

### La constitution

suggestions au cours des négociations qui nous attendent et que le comité saura se montrer objectif.

Mon chef a parlé d'une chose sur laquelle nous sommes intransigeants. Pour que la proposition du gouvernement présente un certain équilibre, elle doit reconnaître que les provinces ont le droit de posséder, de gérer et d'imposer indirectement leurs ressources. S'il en était autrement cela compromettrait sérieusement le statu quo. Nous parlons de rapatrier la constitution dans un délai relativement bref. Il faudrait être crédule pour s'imaginer qu'une partie importante du pays acceptera un programme qui ne confirme pas au moins les droits fondamentaux qu'elle possédait déjà. Mon parti est absolument intransigeant à cet égard. Ce n'est pas négociable, c'est une condition sine qua non. C'est également à cette condition seulement que nous étudierons les autres articles que le gouvernement désire inclure dans sa résolution.

Je voudrais aborder la question des ressources dans un contexte quelque peu différent en parlant des droits collectifs et individuels. Certains d'entre nous estiment que des droits individuels qui ne peuvent être consacrés et soutenus par des droits collectifs réels et reconnus sont un mythe. Nous devons avoir le pouvoir de refuser l'accès aux ressources, que ce pouvoir soit confié à notre collectivité, nos bandes, nos conseils tribunaux ou à nos provinces. Il nous faut le pouvoir de faire respecter pleinement les droits individuels énumérés dans toute charte des droits. Ce principe est aussi important lorsqu'il s'applique aux ressources que lorsqu'il s'applique aux droits individuels de la personne. Les législations et les lois peuvent changer, mais une fois que les gens reconnaissent avoir certains pouvoirs et droits, ils ne voudront pas y renoncer. Nous ne voulons pas dire que le gouvernement peut les accorder, mais il faut reconnaître ces droits fondamentaux, surtout en ce qui concerne nos provinces. Dans ma région, nous estimons qu'il nous faut cette protection supplémentaire contre les actes de gouvernement central si nous voulons assurer pendant longtemps la survie d'un gouvernement démocratique et ouvert.

En plus des ressources, nous avons de nombreux autres sujets de préoccupation, mais j'insiste encore sur le fait que nous accepterons ces séries de mesures à la condition que le gouvernement accepte notre exigence primordiale à l'égard des ressources naturelles. Je l'exhorte donc à ne pas oublier l'importance que les ressources sous-marines revêtent pour la région de l'Atlantique et les autres provinces Maritimes ainsi qu'une certaine reconnaissance réelle de droits plus étendus sur ces ressources. Après des années de dépendance ces provinces voient la possibilité de devenir maîtres chez elles, ou du moins d'obtenir une part du gâteau. Nous devrions avoir des preuves tangibles sous peu que le gouvernement reconnaît la propriété des richesses naturelles et le droit des provinces à la taxation indirecte. Les ministériels membres du comité devront faire la preuve qu'ils sont de bonne foi au sujet d'autres questions fondamentales, au cours des semaines et des mois à venir. Nous n'exigeons aucune condition préalable mais nous ne voulons pas que le comité fasse les quatre volontés du premier ministre (M. Trudeau) ou de tout autre ministre du cabinet. Non seulement ils devront nous écouter nous mais aussi l'opposition officielle et les représentants des provinces. Cette bonne foi, nous attendons incessamment d'en avoir la preuve.

Nous ne sommes pas en mesure de juger de la souplesse du gouvernement mais si l'ensemble de son projet est équilibré nous voudrions bien approuver la résolution. Nous ne nous déciderons en dernier ressort qu'au moment où nous connaîtrons l'offre définitive du gouvernement. A ce moment-là, nous ferons connaître notre réponse.

Toutes les provinces considèrent que la gestion et la taxation des ressources naturelles est un élément essentiel des négociations. Pour beaucoup de provinces surtout celles de l'ouest, les richesses naturelles compensent l'absence d'industries manufacturières. Les revenus tirés des ressources permettent aux provinces de stabiliser et de diversifier leur économie et de garantir des services à leurs citoyens. La plupart des provinces comptent sur la gestion rationnelle de leurs ressources pour entretenir leur économie, mais depuis quelques années, les gouvernements provinciaux ont éprouvé beaucoup de difficultés à gérer leurs ressources. La Cour suprême du Canada a donné une nouvelle interprétation à la question de savoir si les provinces ont le droit d'administrer et de lever des impôts sur leurs richesses naturelles. A la suite de ces différents jugements, il n'est pas certain que les provinces puissent prélever des revenus sur leurs ressources et déterminer le rythme de production surtout quand ces ressources sont expédiées hors frontières. Il faut donc confirmer le droit des provinces à gérer et à exploiter leurs richesses naturelles, permettre aux provinces de percevoir des impôts directs et indirects, tant qu'elles ne favorisent pas injustement leurs habitants au détriment des autres Canadiens, et permettre aux provinces de légiférer à propos de l'exportation de leurs richesses naturelles. Bien entendu, le pouvoir suprême du gouvernement fédéral serait maintenu dans le domaine commercial.

● (2140)

Bref, l'amendement que mon parti voudrait présenter confirmerait que les richesses naturelles appartiennent aux provinces, ajouterait un article à l'égard des impôts indirects et, finalement, accorderait aux provinces certains pouvoirs, limités par ceux du gouvernement fédéral, en matière de commerce pour l'exportation des richesses naturelles non renouvelables, des produits forestiers et de l'électricité aux niveaux interprovincial et international. Cependant, les richesses naturelles sont encore plus importantes que cela ne le laisse entendre, surtout pour ceux d'entre nous qui sont originaires de la Colombie-Britannique et de l'ouest du Canada. Pouvoir gérer nos ressources ne veut pas seulement dire pouvoir en profiter monétairement ou conserver ce que nous avons. Le ministre de l'Énergie de la Colombie-Britannique a peut-être exagéré à cet égard l'autre jour. Dans un article de Marjorie Nichols publié dans le *Sun* de Vancouver, j'ai vu que:

M. McClelland a affirmé sans sourciller que les richesses naturelles représentaient la culture de la Colombie-Britannique.

C'est peut-être aller un peu trop loin; c'est d'ailleurs ce que pensait l'auteur de l'article et je suis d'accord avec elle. Mais si les députés d'en face veulent comprendre l'attachement des habitants de l'Ouest à leur territoire et à leurs richesses naturelles, ils devraient aller voir une pièce de théâtre écrite en Saskatchewan qui a été jouée un peu partout dans l'Ouest et qui est passée deux fois à la télévision de Radio-Canada. C'est une excellente pièce intitulée *Paper Wheat*. Même s'il s'agit de théâtre populaire, cette pièce explique non seulement l'expansion, le caractère et la nature de l'Ouest des pionniers et de